

**SÉANCE
D'AJOURNEMENT**

Du 17 octobre 2017 de la Ville de L'Épiphanie tenue à 19 heures, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence du maire Steve Plante, et à laquelle assistaient les conseillers suivants: Luc-André Biron, Stéphane Amireault, Manon Leblanc et Michel Ouellet.

292-10-2017

Résolution approuvant l'ordre du jour de la présente séance d'ajournement

Il est PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron
et RÉSOLU à l'unanimité:

D'approuver l'ordre du jour de la présente séance en ajoutant les points suivants :

- 1.2 Résolution autorisant le paiement des comptes au 12 octobre 2017
- 1.4 Résolution acceptant l'offre de service de Raymond Chabot Ressources Humaines inc. relative à l'évaluation des compétences de la trésorerie
- 3.2 Résolution approuvant le plan d'intervention révision n° 2 relatif au renouvellement des infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie
- 3.3 Résolution acceptant l'offre de service de Forage Liégeois inc. pour la réalisation de 14 forages répartis dans 7 sites différents aux fins d'installer des piézomètres

Et en reportant le point suivant :

- 7.2 Avis de motion relatif à l'adoption du règlement 603-1 modifiant le règlement d'emprunt 603 afin de réaliser des travaux de réaménagement des édifices municipaux pour les besoins du regroupement municipal

----- A D O P T É E -----

293-10-2017

Résolution autorisant le paiement des comptes au 12 octobre 2017

CONSIDÉRANT l'application du règlement n° 516 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville de L'Épiphanie;

CONSIDÉRANT que ce règlement prévoit les modalités d'autorisation des dépenses et de reddition de comptes au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

- 1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
- 2. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie autorise le paiement des comptes aux fonds d'administration présentés de la liste établie au 12 octobre 2017 au montant de 94 644,23 \$.

----- A D O P T É E -----

294-10-2017

Résolution acceptant l'offre de service du Centre régional d'Archives Lanaudière aux fins d'établir le calendrier de la nouvelle ville

CONSIDÉRANT que les citoyens de la Ville et de la Paroisse de L'Épiphanie ont choisi de regrouper les deux municipalités par scrutin référendaire tenue le 17 septembre 2017;

CONSIDÉRANT que suite au regroupement entre la Ville et la Paroisse, il y a lieu de procéder au traitement, à la gestion et au déclassé des dossiers d'archives des deux anciennes municipalités;

CONSIDÉRANT l'offre de service du Centre régional d'Archives Lanaudière numéro 022-octobre 2017, révision 16 octobre 2017, au montant de 5 790 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de la directrice générale et greffière;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal accepte l'offre de service du Centre régional d'Archives Lanaudière aux fins d'établir le calendrier de la nouvelle ville, et ce, selon son offre de service citée au troisième (3^e) considérant de la présente.
3. QUE la présente dépense soit financée par le poste budgétaire 02-130-00-419.

----- A D O P T É E -----

295-10-2017

Résolution acceptant l'offre de service de Raymond Chabot Ressources Humaines inc. relative à l'évaluation des compétences de la trésorerie

CONSIDÉRANT que les citoyens de la Ville et de la Paroisse de L'Épiphanie ont choisi de regrouper les deux municipalités par scrutin référendaire tenue le 17 septembre 2017;

CONSIDÉRANT qu'à la suite du regroupement de la Ville et de la Paroisse de L'Épiphanie il y a lieu de procéder à l'évaluation de deux (2) candidates pour le poste de trésorière de la nouvelle ville;

CONSIDÉRANT l'offre de service n° M-17-202 de la firme Raymond Chabot Ressources Humaines inc. datée du 4 octobre 2017, à savoir :

Option A – Accompagnement pour une somme de 3 500 \$, taxes en sus, pour un service d'accompagnement

Option B si nécessaire – Évaluation par un expert pour une somme de 500 \$, taxes en sus, pour chaque entrevue, par candidate

Option C si nécessaire – Tests psychométriques pour une somme de 2 000 \$, taxes en sus, par candidate

CONSIDÉRANT la recommandation positive de la directrice générale et greffière;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal accepte l'offre de service de Raymond Chabot Ressources Humaines inc. relative à l'évaluation des compétences de la trésorerie, et ce, selon son offre citée au troisième (3^e) considérant de la présente.
3. QUE la présente dépense soit financée par le Programme d'aide financière au regroupement municipal (PAFREM).

----- A D O P T É E -----

296-10-2017

Résolution acceptant l'offre de service de Léveillé et Gascon, arpenteur-géomètre aux fins de créer un lot distinct à la station de pompage P-4 sur la rue des Sulpiciens

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie désire créer un lot distinct à la station de pompage P-4 sur la rue des Sulpiciens;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Léveillé et Gascon, arpenteur-géomètre au montant total de 1 200 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de la directrice générale et greffière;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal accepte l'offre de service de Léveillé et Gascon, arpenteur-géomètre, et ce, selon sa soumission citée au deuxième (2^e) considérant de la présente.
3. QUE la présente dépense soit financée par les postes budgétaires 02-412-00-522 et 02-412-00-632.

----- A D O P T É E -----

297-10-2017

Résolution approuvant le plan d'intervention révision n° 2 relatif au renouvellement des infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie par sa résolution 216-10-2014, a mandaté la firme Beaudoin Hurens pour la mise à jour du plan d'intervention de la Ville, et ce, dans le but de présenter une demande d'aide financière en vue de procéder au renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et de la chaussée;

CONSIDÉRANT que cette démarche s'inscrit dans un processus de développement durable des infrastructures et par la suite, permettre à la Ville de L'Épiphanie d'établir les priorités de renouvellement des infrastructures, et ce, dans le but d'optimiser ses investissements;

CONSIDÉRANT qu'une révision n° 2 du plan d'intervention a été effectuée en fonction des commentaires du MAMOT;

CONSIDÉRANT que le résultat de l'analyse démontre que certaines infrastructures de classe D sont désuètes;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE la Ville de L'Épiphanie accepte le plan d'intervention révision n° 2 déposé.
3. QUE toutes les procédures nécessaires soient enclenchées afin que le plan d'intervention déposé soit transmis aux fins d'analyse auprès du MAMOT ainsi que tout suivi auprès du Ministère pour que le plan d'intervention soit approuvé.
4. QUE la firme Beaudoin Hurens soit autorisée à remettre ledit document aux personnes responsables des analyses des plans d'intervention au MAMOT.
5. QUE la présente résolution abroge la résolution numéro 220-10-2015.

----- A D O P T É E -----

298-10-2017

Résolution acceptant l'offre de service de Forage Liégeois inc. pour la réalisation de 14 forages répartis dans 7 sites différents aux fins d'installer des piézomètres

CONSIDÉRANT qu'un mandat a été octroyé à Hydrophila le 3 octobre 2017 (résolution 284-10-2017) pour approfondir les connaissances hydrogéologiques dans le secteur des rues des Sulpiciens/Charpentier/Picard et 3^e Avenue et que ce mandat prévoit notamment la supervision et coordination des forages;

CONSIDÉRANT qu'un mandat doit être octroyé à une entreprise de forage pour la mise en place de 14 piézomètres répartis dans 7 sites dans le quadrilatère des rues des Sulpiciens/Charpentier/Picard et 3^e Avenue;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Forage Liégeois inc. au montant estimé de 11 731 \$, taxes en sus (le montant veut varier selon le nombre d'heures réel en chantier);

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault

APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc

et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal accepte l'offre de service de Forage Liégeois inc. pour la réalisation de 14 forages répartis dans 7 sites différents aux fins d'installer des piézomètres, et ce, selon son offre citée au troisième (3^e) considérant de la présente.
3. QUE la présente dépense soit financée par le programme des travaux dans le cadre de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ).

----- A D O P T É E -----

AVIS DE MOTION relatif à l'adoption du règlement d'emprunt numéro 623 au montant de 546 000 \$ aux fins de réaliser les travaux de la phase II du projet de circuit piétonnier, patrimonial, culturel et touristique

Monsieur le Conseiller Michel Ouellet donne avis qu'à la prochaine séance ou à une séance ultérieure, il sera présenté pour adoption le règlement numéro 623.

Les membres du conseil confirment avoir reçu copie du projet de règlement.

AVIS DE MOTION relatif à l'adoption du règlement numéro 603-1 modifiant le règlement d'emprunt 603 afin de réaliser des travaux de réaménagement des édifices municipaux pour les besoins du regroupement municipal

Ce point est reporté à la séance ordinaire du 14 novembre 2017.

Période de questions du public

Le président invite les personnes présentes à poser des questions.

299-10-2017

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

De lever la séance à 19 h 15.

----- A D O P T É E -----

STEVE PLANTE
Maire

GUYLAINE COMTOIS
Directrice générale et greffière